



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE
SEINE ARCHE (EPADESA)**

N° Spécial

22 mars 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial EPADESA du 22 mars 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE-ARCHE (EPADESA)	Page
EPADESA n° 028-2017	15.03.2017	Décision prononçant le déclassement : <ul style="list-style-type: none">• Des volumes 4.522, 4.523, 4.524 & 4.525, dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Alsace-Est », dont l'assiette est constituée des parcelles sises à Courbevoie cadastrées : section AC n° 138, et section AD nos 140 & 141 ;• Parties du volume 11.403, dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Metz », dont l'assiette est constituée des parcelles sises à Courbevoie cadastrées : section AC nos 128,150 & 152, et section AD nos 335, 336 & 338, ainsi que section AE nos° 172 & 179 ; Et tel que figuré sous teinte jaune sur le plan C341.	3

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE ARCHE EPADESA

Décision EPADESA n° 028-2017 du 15 mars 2017 prononçant le déclassement :

- **Des volumes 4.522, 4.523, 4.524 & 4.525, dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Alsace-Est », dont l'assiette est constituée des parcelles sises à Courbevoie cadastrées : section AC n° 138, et section AD nos 140 & 141 ;**
- **Parties du volume 11.403, dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Metz », dont l'assiette est constituée des parcelles sises à Courbevoie cadastrées : section AC nos 128,150 & 152, et section AD nos 335, 336 & 338, ainsi que section AE nos° 172 & 179 ;**

Et tel que figuré sous teinte jaune sur le plan C341.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 22 et 24 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.321-14 et suivants et R.321-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2010-743 du 2 juillet 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine-Arche (EPADESA), publié au Journal Officiel du 3 juillet 2010 ;

Vu le procès verbal constatant la désaffectation, dressé le 4 mai 2015 par Denis LAVOIR, huissier de justice associé au sein de la SCP Denis LAVOIR et Béatrice SILINSKI, titulaire d'un office ministériel d'huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, ayant son siège à Clamart, 56 avenue Jean Jaurès ;

DÉCIDE

De prononcer le déclassement :

- Des volumes 4.522, 4.523, 4.524 et 4.525 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Alsace-Est », sis sur les parcelles cadastrées section AC n°138, et section AD n°140 et 141 sur la commune de Courbevoie ;

- Parties du volume 11.403 dépendant de l'état descriptif de division en volumes « Metz », sis sur les parcelles cadastrées section AC n°128, 150 et 152, section AD n°335, 336 et 338, et section AE n°172 et 179 sur la commune de Courbevoie.

Tels que figurés sous teinte jaune sur le plan C341.

3. La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs par Mr le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.
4. La présente décision sera affichée au siège de l'EPADESA, Immeuble Via Verde - 55, place Nelson Mandela à Nanterre, pendant une durée de deux mois.
5. Les annexes de la présente décision sont consultables au siège de l'EPADESA.
6. Le Directeur Général Adjoint Administratif et Financier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alexandre Valot
Directeur Général Adjoint
Administratif et Financier

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>